

Soutien technique et financier

Pour soutenir des initiatives en faveur de la jeunesse

Adrar, Brakna, Hodh el Gharbi & Tagant

Dispositif technique et financier



Quelles typologies d'appui ?

FONDS ÉMERGENCE

- Dispositif destiné à valoriser l'engagement de la jeunesse en faveur de son territoire.
- Il permet le soutien de projets incontournables du développement local.
- Il vise à permettre aux organisations de jeunes de mieux appréhender leurs rôles et augmenter leurs capacités d'action.



Durées

Les actions appuyées doivent s'étaler sur une période comprise :

Entre 6 et 9 mois



Financements octroyés

Max 3000 euros



Conditions de co-financement

5 %

NB : les montants de référence sont exprimés en euros. L'équivalent versé en MRU dépend du cours mensuel de la Commission européenne (Infoeuro) au lancement de l'appel à projets et auquel doivent se référer les organisations soumissionnaires.

Quelles typologies d'appui ?

FONDS CONSOLIDATION

- Dispositif destiné à **renforcer les capacités des OSC** engagées sur les **enjeux de jeunesse**.
- Il accompagne la **montée en compétence** d'organisations ayant une expérience dans la réalisation de projets et/ou étant arrivées à un seuil de développement les menant à proposer des **projets plus ambitieux**.



Durées

Les actions appuyées doivent s'étaler sur une période comprise : **Entre 9 et 12 mois**



Financements octroyés

Entre 3000 euros min et 15 000 euros max

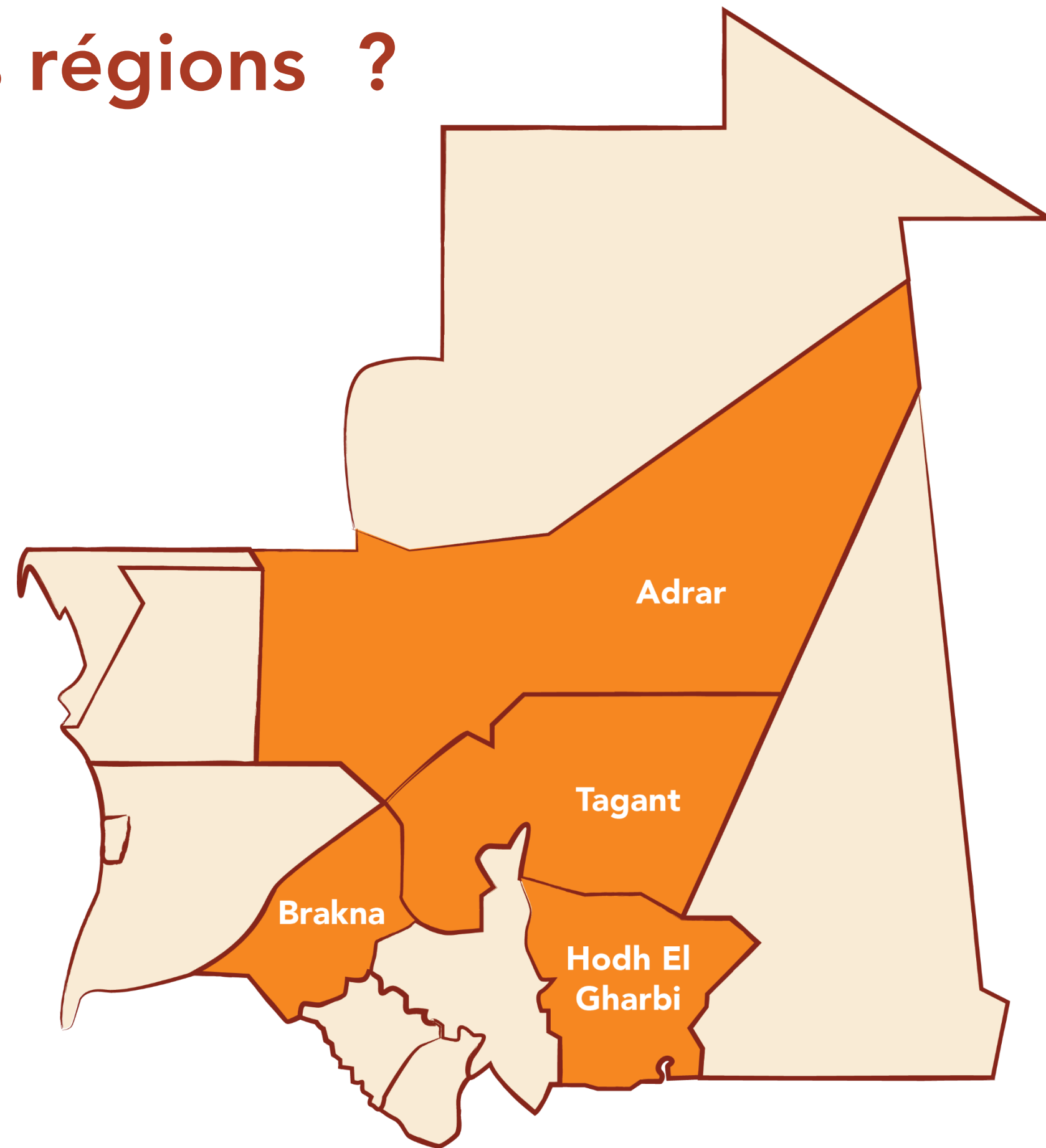


Conditions de co-financement

5 %

NB : les montants de référence sont exprimés en euros. L'équivalent versé en MRU dépend du cours mensuel de la Commission européenne (Infoeuro) au lancement de l'appel à projets et auquel doivent se référer les organisations soumissionnaires.

Dans quelles régions ?



Comment candidater ?

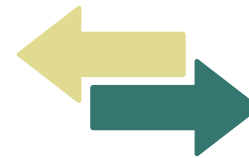


Dépôt exclusivement sur la plateforme numérique :

C

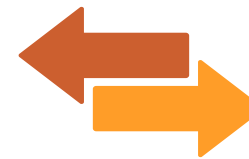


Soit en français



Soit en arabe

Soit pour le fonds
EMERGENCE



Soit pour le fonds
CONSOLIDATION

*NB : Il n'est pas possible de candidater pour le fonds
Emergence et pour le fonds Consolidation en même temps.*



Date limite :

Consolidation : 27/05/2026

Emergence : 15/01/2027

Attention : une organisation qui a déjà une convention en cours avec Graines de Citoyenneté ne pourra recevoir de nouveau financement.

Quels projets sont inéligibles ?

ACTIONS EXCLUES :



Projets de **construction d'infrastructures**, d'achat de terrains ou de bâtiments



Projets incluant l'**acquisition de véhicules**



Projets **prévoyant des per diem** pour les bénéficiaires finaux et/ou participants aux activités (des défraiements raisonnables pour le transport peuvent être remboursés)



Projets incluant des **fonds d'épargne et de crédit** / l'octroi de **fonds en cascade** aux bénéficiaires / l'octroi de **bourses**



Projets incluant des **dettes et leur charge** (intérêt)



Humanitaires et d'urgence



A caractère **religieux**



A caractère **purement commercial ou politique**



Opérations de **prestige** ou projets de simple opportunité



Projets **nuisibles à l'environnement**



Projets **cofinancés par l'Union européenne** ou l'Agence Française de Développement (**AFD**)



Projets ayant **déjà été réalisés** avec le financement d'un autre bailleur ou par Graines de Citoyenneté

TOUT SAVOIR SUR LE FONDS ÉMERGENCE



Quels critères d'éligibilité pour Emergence ?

ELIGIBILITÉ DE L'ORGANISATION SOUMISSIONNAIRE



Être une **organisation de la société civile de jeunes** (association, ONG, club sportif et culturel, club de jeunes, fédération, fondation, organisme de formation, syndicat) **ou coopératives**

COMPOSITION



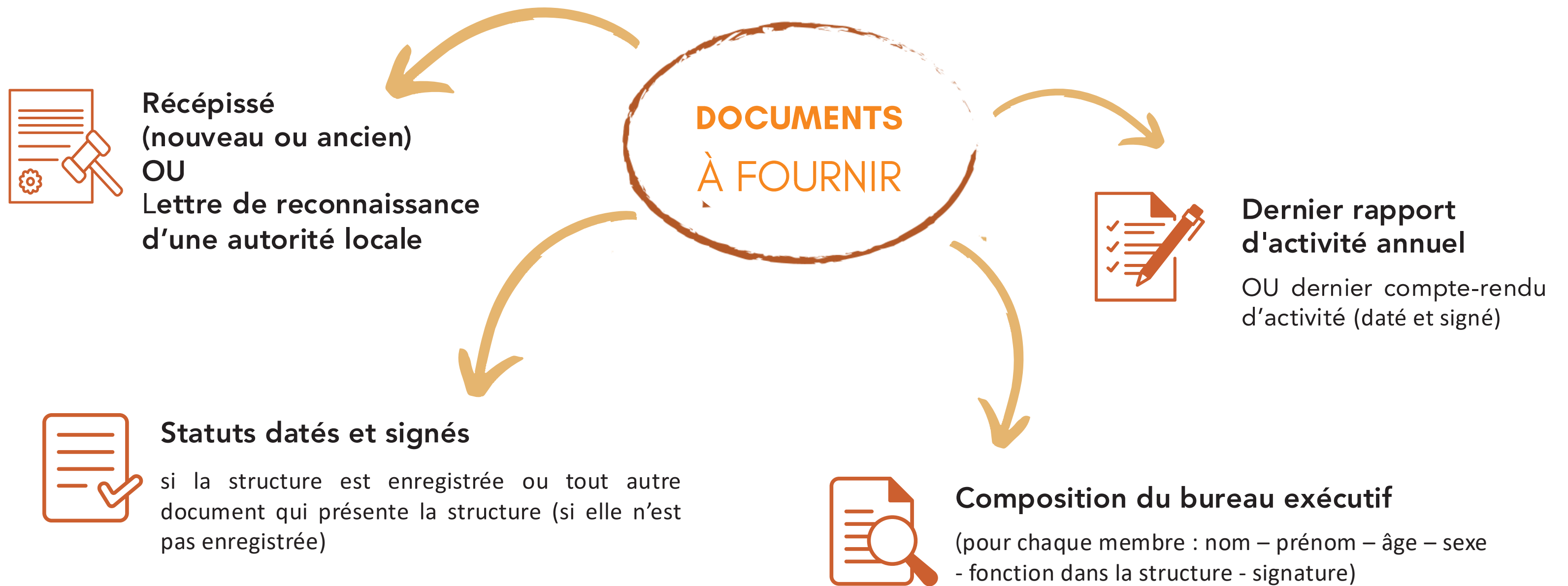
- **Bureau exécutif** composé au minimum de :
50% de jeunes (moins de 35 ans) et de **25% de femmes**
- Parmi les membres de la structure, **aucun salarié du consortium** de mise en œuvre du programme (**Grdr, Ecodev, Tenmiya & Adicor**)

EXPERIENCE



- Justifier d'une **existence depuis 1 an minimum** au moment de la soumission du dossier et considérant la date de création
- Disposer d'un **siège social dans la zone** du projet proposé et **justifier de précédentes interventions** dans cette zone

Quels critères d'éligibilité pour Emergence ?



RIB :

Si la structure est retenue pour un financement, celui-ci ne pourra être octroyé que si un Relevé d'Identité Bancaire au nom de la structure est fourni avec l'attestation faisant apparaître le numéro de compte, s'il s'agit d'un compte dans une institution de microfinance (IMF).

Quels critères d'éligibilité pour Emergence ?

ELIGIBILITÉ DE L'INITIATIVE PROPOSÉE

- Se dérouler dans l' une des 4 regions
- Intervention **parmi les 5 domaines** couverts par le dispositif *
- **3000 €** maximum sollicités
- **Dossier complété** sur la plateforme numérique
- Respect des **modèles de budget et calendrier** prévisionnel fournis



- Autonomisation et promotion des **droits des filles et des jeunes femmes**
- **Insertion économique** et professionnelle des jeunes
- **Expression des jeunes** (sociale, citoyenne et culturelle)

- Engagement des jeunes en faveur de la **préservation de l'environnement**
- Promotion des approches « **Jeunesse-Migration-Développement** »

Quels domaines d'action sur Emergence ?

5 DOMAINES D'ACTION CONCERNÉS



Autonomisation et promotion des **droits des filles et des jeunes femmes**



Insertion économique et professionnelle des jeunes



Expression des jeunes (sociale, citoyenne et culturelle)



Engagement des jeunes en faveur de la **préservation de l'environnement**



Promotion des approches « **Jeunesse-Migration-Développement** »



Quels critères de selection pour Emergence ?

Les initiatives éligibles seront **analysées selon les critères suivants** par les membres du Comité d'Attribution des Fonds Emergence (CAF) :

Expérience de l'organisation dans la thématique du projet

Niveau de connaissance des zones d'intervention proposées et des bénéficiaires ciblés

Cohérence entre les activités, les bénéficiaires ciblés et les objectifs présentés

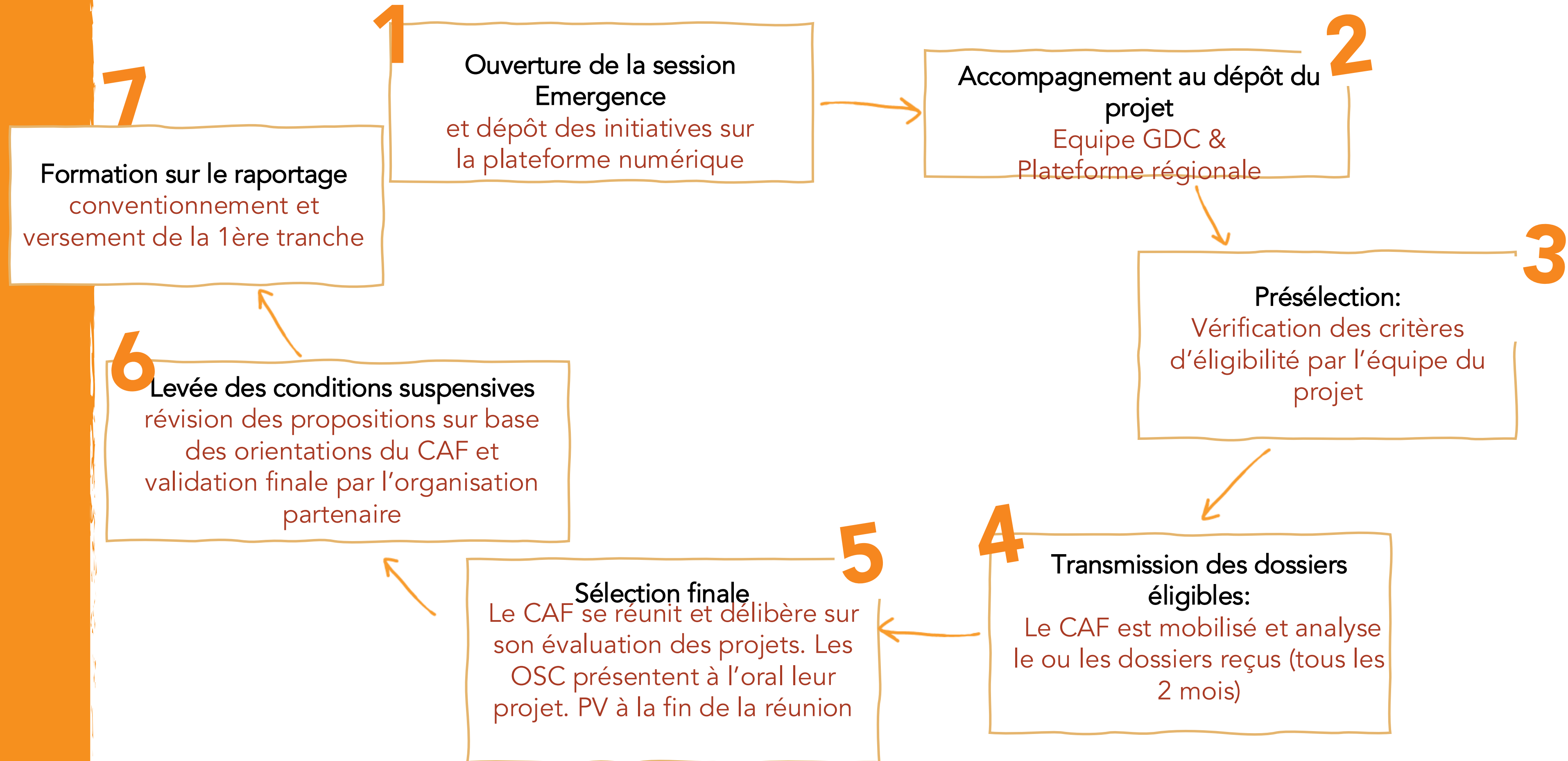
Caractère innovant du projet

Potentiel de réussite du projet

Cohérence et la qualité du budget transmis

En complément, une attention particulière sera également portée (sous forme de points bonus dans la grille de notation) sur les projets/organisations qui disposent d'un **co-financement supérieur au % minimum exigé**

Comment les Fonds Emergence sont-ils attribués ?



Quel calendrier pour le Fonds Emergence ?

CALENDRIER PROVISOIRE ÉMERGENCE

Mercredi 29 avril

Ouverture
La session en ligne
en ligne

CAF tous les 2 mois

Dépôts au fil de l'eau

**Clôture le 15 Janvier
2027**



TOUT SAVOIR SUR LE FONDS CONSOLIDATION



Quels critères d'éligibilité pour Consolidation ?

ELIGIBILITÉ DE L'ORGANISATION SOUMISSIONNAIRE

Être une **organisation de la société civile à but non lucratif** membre de la plateforme régionale dans laquelle se situe l'action

(association, ONG, club sportif et culturel, club de jeunes, fédération, fondation, organisme de formation, syndicat)

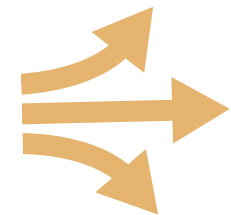
Les initiatives portées par **plusieurs partenaires en consortium** sont autorisées et encouragées.

- **Bureau exécutif** composé au minimum de :
25% de jeunes (moins de 35 ans) et de **25% de femmes**
- Parmi les membres de la structure, **aucun salarié du consortium** de mise en œuvre du programme (**Grdr, Ecodev, Adicor et Tenmiyah**)



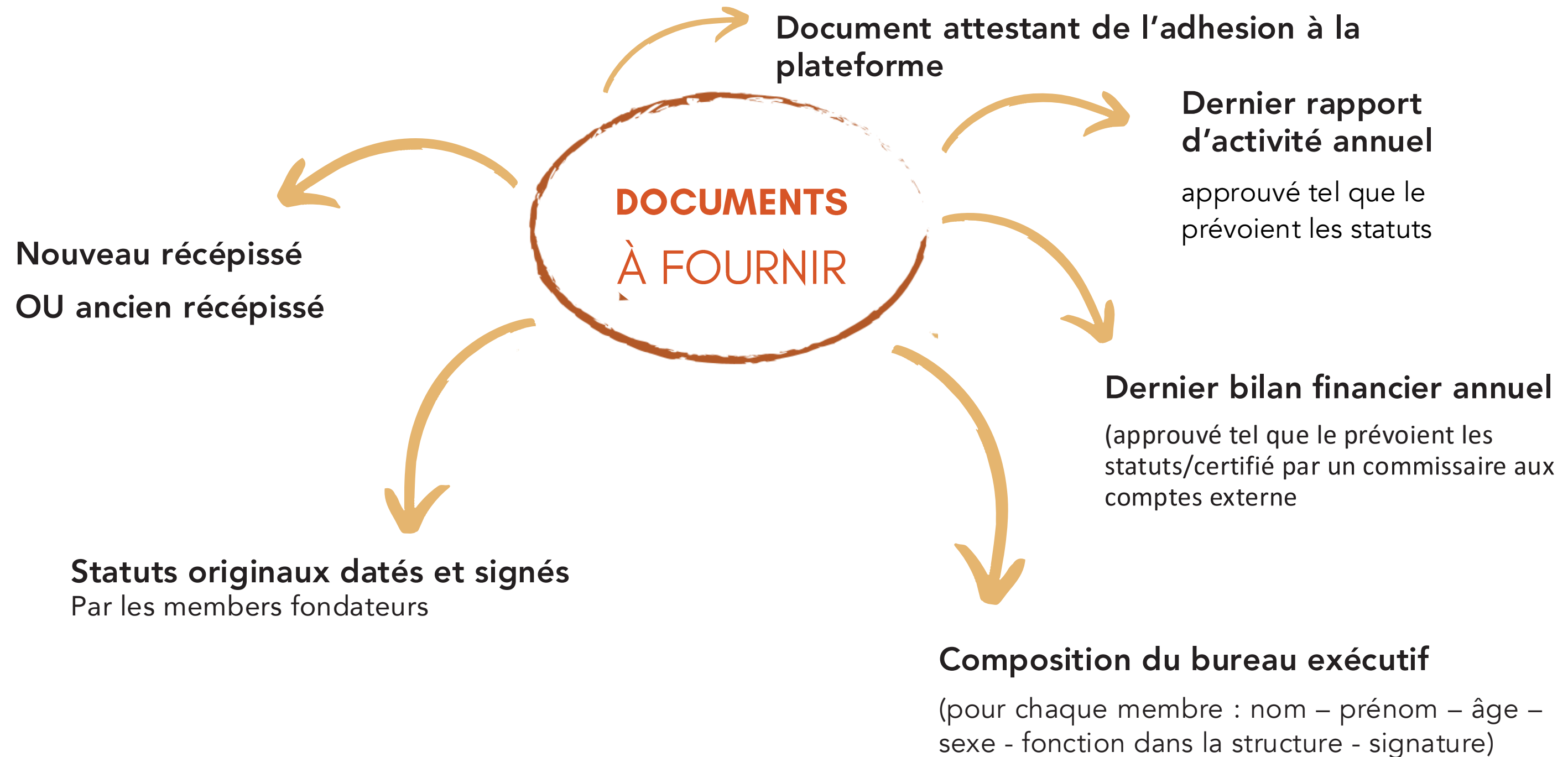
COMPOSITION

EXPERIENCE



- Justifier d'une **existence depuis 3 ans minimum** au moment de l'ouverture de l'appel à projets et considérant la date de création
- Avoir déjà mis en œuvre un **projet avec un budget représentant 50% minimum** de la subvention demandée
- Disposer d'un **siège social dans la zone** du projet proposé et/ou **avoir des bureaux** dans la région

Quels critères d'éligibilité pour Consolidation ?



RIB :

Si la structure est retenue pour un financement, celui-ci ne pourra être octroyé que si un Relevé d'Identité Bancaire au nom de la structure est fourni.

Quels critères d'éligibilité pour Consolidation ?

ELIGIBILITÉ DE L'INITIATIVE PROPOSÉE

- Se dérouler dans l'une des 4 régions
- Intervention **parmi les 6 domaines** couverts par l'appel à projets *
- **15 000 €** maximum sollicités
- **Dossier complété** sur la plateforme numérique
- Respect des **modèles de budget et calendrier** prévisionnel fournis



- Autonomisation et promotion des **droits des filles et des jeunes femmes**
- **Insertion économique** et professionnelle des jeunes
- **Expression des jeunes** (sociale, citoyenne et culturelle)

- Engagement des jeunes en faveur de la **préservation de l'environnement**
- **Renforcement des capacités des associations de jeunes**
- Promotion des approches « **Jeunesse-Migration-Développement** »

Quels domaines d'action pour Consolidation ?

6 DOMAINES D'ACTION CONCERNÉS



Autonomisation et promotion des **droits des filles et des jeunes femmes**



Insertion **économique** et professionnelle des jeunes



Expression des jeunes (sociale, citoyenne et culturelle)



Engagement des jeunes en faveur de la **préservation de l'environnement**



Renforcement des capacités des associations de jeunes



Promotion des approches « **Jeunesse-Migration-Développement** »



Quels critères de sélection pour Consolidation ?

L'expérience et la capacité générale (gestion projet) et spécifique (domaine et zone(s) d'intervention) de la structure

La capacité d'absorption financière de la structure

La cohérence entre l'ampleur des activités envisagées et les ressources humaines/équipements disponibles au sein de l'organisme demandeur

Le niveau d'analyse des problématiques et des capacités des parties prenantes (contexte)

Le niveau de précision dans l'identification des bénéficiaires ciblés

La pertinence de l'action proposée par rapport aux besoins des bénéficiaires identifiés et au contexte d'intervention

La cohérence entre les objectifs et activités

Le caractère innovant du projet

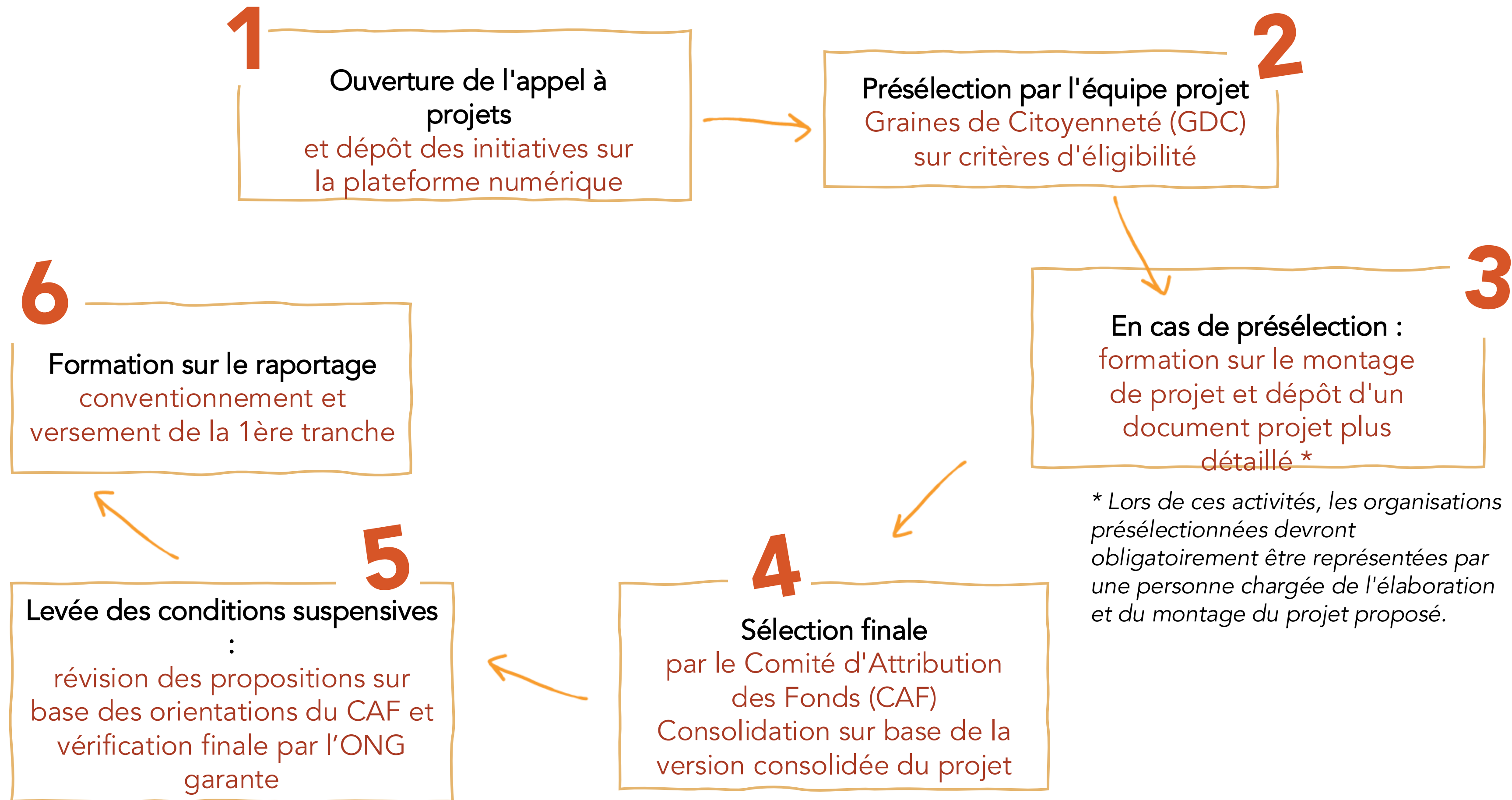
Le potentiel de réussite et de pérennité du projet

L'insertion de l'action dans le contexte local

La transversalité des questions environnementale, égalité de genre et promotion de la jeunesse)

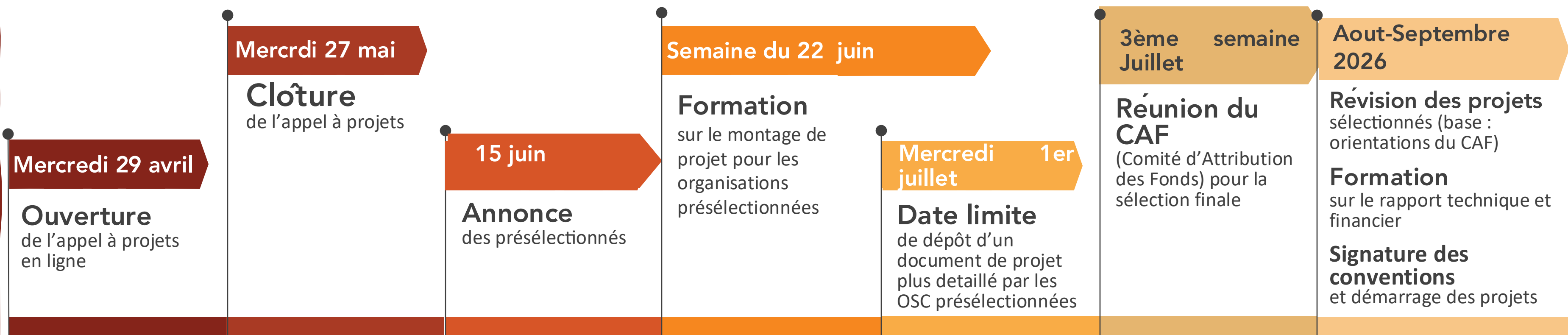
La cohérence et la qualité du budget transmis

Comment les Fonds Consolidation sont-ils attribués ?



Quel calendrier pour le Fonds Consolidation ?

CALENDRIER PROVISOIRE CONSOLIDATION

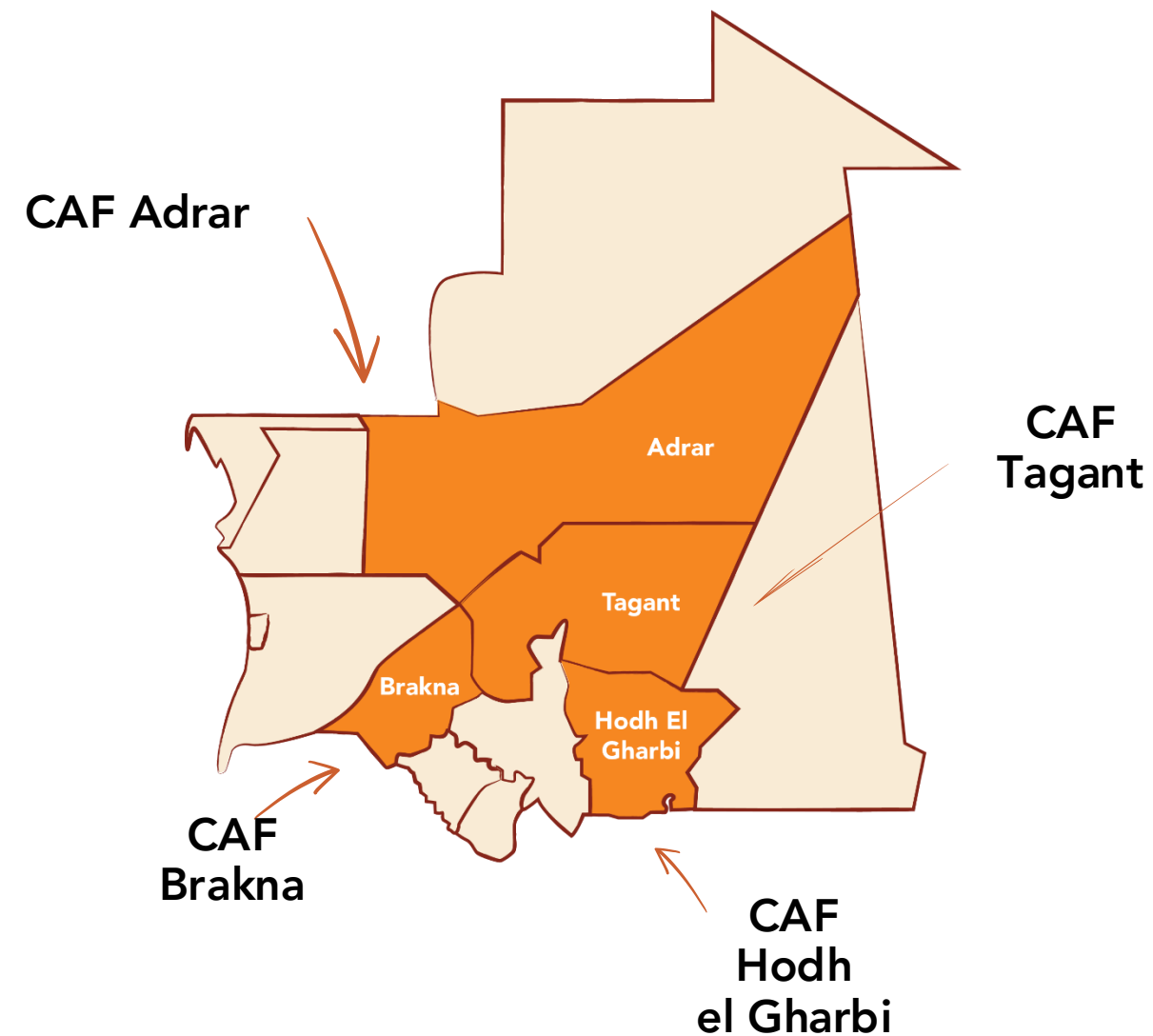


Les Comité d'Attribution des Fonds

RÔLE

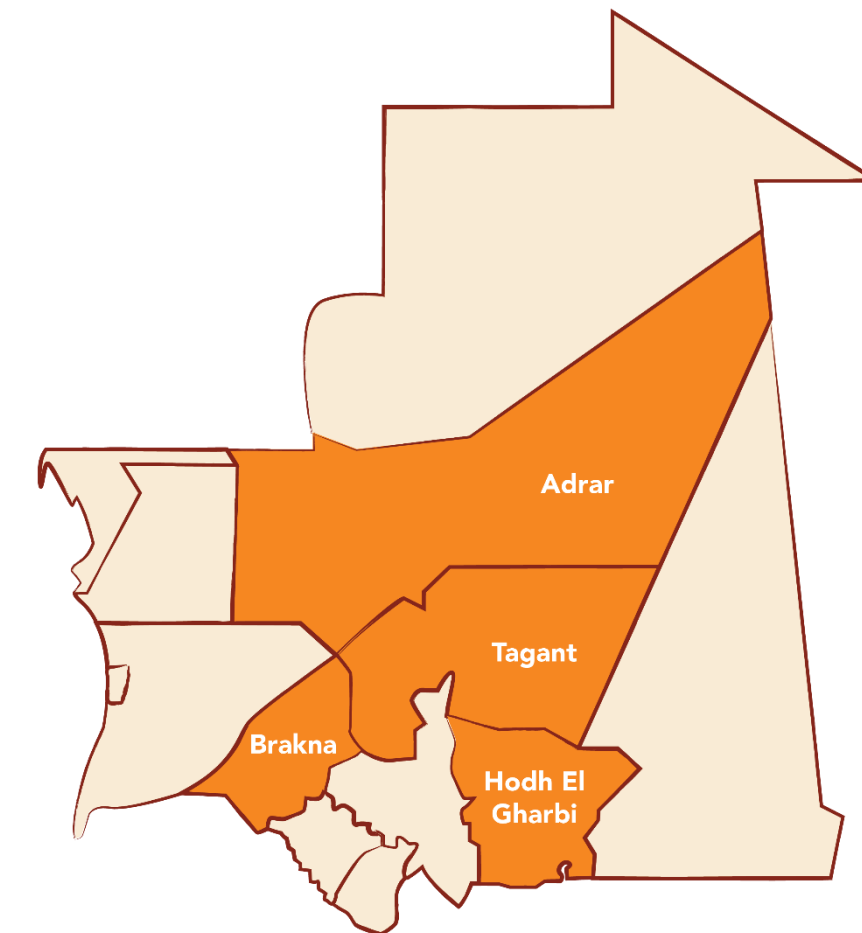
Organe final de décision des fonds d'appui : examine, au regard des lignes directrices des appels à projets, les demandes d'appui des OSC et décide de l'attribution des montants demandés

Des CAF régionaux pour l'attribution des Fonds **Emergence** : étudient uniquement les dossiers dont les projets se déroulent dans le territoire



Composés d'acteurs désignés en concertation avec les acteurs des territoires

Un CAF national pour l'attribution des Fonds **Consolidation** : étudie les dossiers qui se déroulent sur l'ensemble des territoires concernés par l'appel à projets



Composés d'acteurs désignés en concertation avec le Copil et remobilisé au fil de l'eau

Comment candidater ?

Candidatez en ligne

www.assojeunes-mauritanie.org

Des questions ? Besoin d'aide pour remplir votre dossier ? Des réunions d'informations et permanences sont organisées dans votre région ! Toutes les dates sur notre page Facebook.

Adrar : 36 32 37 08

Brakna : 46 82 21 09

Hodh el Gharbi : 44 77 10 10

Tagant : 37 06 24 75



Graines de Citoyenneté